

# CHARTRE COMITYS

## Notre projet

- **PROPOSER** une approche positive de l'amour et de la sexualité.
- **CONSIDERER** la sexualité dans ses diverses composantes : biologique, psychologique, socio-économique, philosophique, relationnelle, culturelle, juridique, historique, éthique, spirituelle.
- **DEVELOPPER** les connaissances scientifiques mais aussi les compétences psychosociales des jeunes
- **EXPLIQUER** le cadre légal en vigueur en matière de sexualité
- **ASSOCIER** la dimension préventive à la dimension éducative qui seule donne du sens.
- **PERMETTRE** aux jeunes d'identifier leurs valeurs profondes et d'opérer des choix en adéquation avec ses valeurs
- **FAVORISER** des comportements responsables, respectueux de soi et de l'autre
- **AIDER** les jeunes à identifier des personnes ou lieux-ressource pour aborder les sujets liés à la vie relationnelle et sexuelle

## Notre pédagogie

- **PORTER** un regard bienveillant sur les jeunes
- **ENCOURAGER** l'expression des jeunes, leurs questions et leurs questionnements
- **INFORMER** et prévenir les jeunes des violences, souffrances ou risques rencontrés dans la vie affective, relationnelle et sexuelle
- **EVEILLER** l'esprit critique des jeunes sur les messages médiatiques
- **RESPECTER** les jeunes : leur âge, leur maturité, leurs références familiales, culturelles et religieuses.
- **OUTILLER** les parents et les équipes éducatives, afin qu'ils s'engagent dans l'éducation affective, relationnelle et sexuelle des jeunes



### L'éducateur à la vie affective et sexuelle

- **EST TITULAIRE** d'une attestation d'Education à la vie affective, relationnelle et sexuelle (160h), conforme à l'arrêté du 3 décembre 2010
- **JUSTIFIE** d'une supervision ou analyse de pratique régulière
- **ACTUALISE** ses connaissances, pour fournir des informations fiables, et ses compétences dans l'animation de groupes de jeunes
- **S'AUTO-EVALUE** et se fait évaluer régulièrement par les jeunes assistant aux séances

### Dans son travail, l'éducateur à la vie affective et sexuelle

- **POSE** et garantit un cadre d'intervention respectueux
- **PROTEGE** la confidentialité
- **ADAPTE** les séances et les supports pédagogiques à l'âge, à la maturité affective et à la sensibilité des jeunes
- **FAVORISE** des supports pédagogiques stimulant l'attention des jeunes et les interactions.
- **PREND EN CONSIDERATION** la culture d'origine, les valeurs ou religion de chacun
- **SE RECONNAIT** dans le principe de laïcité, promouvant dans ses interventions les valeurs
  - de liberté : liberté de conscience et de croyance dans le respect de l'autre
  - d'égalité : égalité devant la loi, égalité des femmes et des hommes
  - de fraternité : idéal commun de vie en société, dans la responsabilité et la solidarité
- **PRESERVE** le respect des consciences, et le droit à l'intimité
- **RELAIE** les informations utiles aux professionnels-le-s et aux autorités compétentes si un mineur semble en danger

